

#### **DECLARATION DE ROME**

NOUS, Ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Migration et hauts représentants des pays suivants : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, BENIN, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CAPVERT (CABO VERDE), CHYPRE, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, CONGO, COTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUINEE EQUATORIALE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LIBERIA, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALI, MALTE, MAROC, MAURITANIE, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, TCHAD, TOGO, TUNISIE; Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne; Commissaire européen pour la Migration, les Affaires Intérieures et la Citoyenneté; Et représentants des organisations régionales;

**REUNIS** à Rome le 27 novembre 2014, en présence de l'Algérie en tant que pays observateur, à l'invitation de la République italienne, dans le cadre de la quatrième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, et marquant à cette occasion le passage de relai entre le Sénégal et l'Italie ;

**REAFFIRMANT** la pertinence et le caractère actuel des objectifs fixés par la Stratégie de Dakar adoptée le 23 novembre 2011 lors de la troisième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, eu égard notamment aux résultats importants atteints par sa mise en œuvre ;

**SOULIGNANT** la continuité des objectifs de la Stratégie de Dakar avec la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, à Rabat les 10 et 11 juillet 2006, et la Déclaration et le Programme de coopération triennal adoptés lors de la deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement à Paris le 25 novembre 2008 ;

**CONSCIENTS** des opportunités et des défis des migrations, notamment au niveau du développement national et régional, ainsi que de l'importance d'une approche concertée et équilibrée des questions migratoires entre les partenaires du dialogue ;

**CONVENANT** du besoin de renforcer la coopération sur les questions migratoires entre les pays d'origine, de transit et de destination ;

**TENANT COMPTE** de la nature changeante et complexe du phénomène migratoire et la nécessité de s'adapter aux nouvelles dynamiques, notamment l'accroissement de la migration sud-sud au niveau régional, félicitant dans ce contexte le Royaume du Maroc pour les réformes engagées dans le cadre de



sa nouvelle politique migratoire et son initiative pour une alliance africaine sur la migration et le développement;

**SOULIGNANT** le rôle clé joué par les acteurs locaux, la diaspora, la société civile, le secteur privé et le monde académique pour la gestion et le développement des connaissances dans le domaine des migrations, ainsi que le besoin d'accroître la coopération entre ces acteurs et les autorités aux niveaux national et régional ;

**CONSTATANT** la persistance des crises affectant dans certains cas des pays du Processus de Rabat, qui sont exposés à des situations d'instabilité, notamment en matière de sécurité;

**PRENANT NOTE** de l'évolution des causes profondes de la migration et des réponses politiques et opérationnelles que ces défis appellent ;

**AYANT A L'ESPRIT** les besoins en matière de promotion de la protection internationale, dans le respect des instruments internationaux et régionaux pertinents, mis en évidence par les tragédies et les crises qui ont affecté les pays du Processus de Rabat ces dernières années ;

**CONSCIENTS** du défi que constituent la recherche et la mise en œuvre de solutions durables dans le domaine de la protection internationale ;

**CONVAINCUS** que, pour atteindre l'objectif d'une gestion maîtrisée des migrations, il est impératif de renforcer la coopération en matière de gestion des frontières, y compris dans le domaine du retour et de la réadmission, de la lutte contre la fraude documentaire et la migration irrégulière ;

**SOULIGNANT** l'importance de poursuivre les trafiquants et les passeurs et de démanteler les réseaux criminels, qui représentent une menace grave pour la vie des migrants ;

**CONFIRMANT** qu'une organisation efficace de la migration légale et de la mobilité a un impact positif pour toutes les parties concernées, que ce soit le migrant lui-même, les Etats d'origine, de transit et de destination, et devrait être reflétée dans le Programme de développement des Nations Unies post-2015;

**CONSIDERANT** le besoin d'adopter des politiques spécifiques d'intégration des immigrés vu le potentiel et la contribution positive de ces derniers au développement des pays de destination ;

**VU** la valeur ajoutée et les progrès réalisés dans le cadre du Processus de Rabat pour renforcer le dialogue politique entre les partenaires et faciliter des activités opérationnelles dans le domaine de la migration ;

**EXPRIMANT** le besoin de maintenir la cohérence entre le Processus de Rabat et les autres fora internationaux pertinents, tels que le Partenariat Afrique-UE (Union européenne), le Forum Mondial sur la Migration et le Développement, ainsi que le Programme de développement des Nations Unies post-2015 ;



### AYANT A L'ESPRIT, en particulier:

- La Déclaration adoptée à l'issue du second Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement le 4 octobre 2013 à New York ;
- La Déclaration du quatrième sommet UE-Afrique ainsi que la Déclaration UE-Afrique sur la migration et la mobilité adoptées lors du Sommet tenu à Bruxelles les 2 et 3 avril 2014 ;
- Les Conclusions de la septième réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement qui s'est tenue à Stockholm du 14 au 16 mai 2014 ;

**TENANT COMPTE** des conclusions des coprésidences des trois réunions thématiques de la troisième phase du Processus de Rabat, qui ont abordé l'utilisation des données pour soutenir la prise de décision politique (Dakar, 11-12 septembre 2013), la gestion des frontières (Madrid, 5-6 novembre 2013) et les migrants en temps de crise (Paris, 24-25 avril 2014) ;

**SOULIGNANT** l'importance de maintenir la dimension politique du Processus de Rabat, tout en renforçant son caractère opérationnel, par la poursuite d'objectifs prioritaires ;

**SALUONS** les avancées importantes réalisées dans le renforcement de la coopération en matière de migration entre les partenaires, grâce notamment au développement du dialogue politique et à l'approfondissement, sur le plan opérationnel, des thèmes identifiés comme des objectifs communs que le Processus de Rabat a permis de réaliser;

**SOULIGNONS** que, dans la perspective du développement du Processus de Rabat et de son renforcement, il est important de mettre tout particulièrement l'accent sur deux axes thématiques considérés comme prioritaires dans la compréhension du phénomène migratoire, en vue d'en améliorer la perception :

- Le renforcement du lien entre migration et développement, avec la conviction qu'une migration maitrisée peut contribuer au développement durable des pays d'origine et de destination. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'approfondir et de poursuivre les actions et réflexions pour traiter de la question migratoire dans toutes ses dimensions dans un contexte économique, social et environnemental en pleine évolution. En ce sens, il conviendra de mieux impliquer les diasporas, d'accroitre l'impact positif des transferts de fonds dans le plein respect de leur caractère privé, de favoriser les transferts de compétences et de savoirs faire et d'encourager la contribution des réfugiés au développement à moyen et long terme;
- La prévention et la lutte contre la migration irrégulière ainsi que les crimes qui y sont liés, en particulier la traite des personnes et le trafic des migrants, dans le respect des droits de l'homme de ces derniers. Dans ce cadre, le renforcement de la coopération en matière de gestion des frontières et de politiques de retour, y inclus volontaire, ainsi que de réadmission constituent des éléments prioritaires;

**CONVENONS** de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de Dakar et **ADOPTONS**, pour ce faire, le Programme de Rome pour la période 2015-2017. Ce dernier s'articule autour de quatre piliers complémentaires, dont un pilier sur la promotion de la protection internationale qui constitue une innovation par rapport aux déclarations des Conférences ministérielles précédentes, à savoir :

- I. Organiser la mobilité et la migration légale ;
- II. Améliorer la gestion des frontières et lutter contre la migration irrégulière ;
- III. Renforcer les synergies entre migration et développement ;
- IV. Promouvoir la protection internationale.

Le Programme de Rome est annexé à la présente Déclaration et en fait partie intégrante.



## **ANNEXE: PROGRAMME DE ROME POUR 2015-2017**

Le Programme de Rome, qui constitue un instrument vers la concrétisation, le caractère tangible et la visibilité du Processus de Rabat, établit, pour la période 2015-2017, un cadre thématique de coopération solide, ambitieux et détaillé pour sa quatrième phase, dans la continuité de la Stratégie de Dakar. Il définit des mécanismes concrets de mise en œuvre, des indicateurs et des échéances afin de poursuivre l'opérationnalisation du dialogue engagée sous la troisième phase.

Le Programme de Rome est établi à l'issue d'une consultation approfondie avec les partenaires du dialogue, en tenant compte des résultats et du travail mené dans le cadre des activités de développement et de partage des connaissances et des bonnes pratiques.

Il répond aux préoccupations des partenaires du dialogue, en permettant notamment, dans le respect de l'équilibre général, d'aborder de façon transversale les thèmes du respect des droits de l'homme de tous les migrants et de la migration sud-sud.

## **SECTION 1. PILIERS THEMATIQUES**

#### I. ORGANISER LA MOBILITÉ ET LA MIGRATION LÉGALE

L'organisation de la mobilité et de la migration légale a toujours été au cœur du Processus de Rabat, étant donné son potentiel reconnu pour soutenir le développement économique, humain et social aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Le Processus de Rabat a déjà approfondi cette thématique sous l'angle des droits sociaux des migrants et de l'amélioration des systèmes d'état civil. Le Programme de Rome se situe dans la continuité des efforts engagés en mettant en avant, dans le respect du droit souverain des Etats en matière d'admission sur leur territoire de migrants économiques, les trois composantes suivantes :

# 1. Soutenir la mobilité régionale et faciliter les échanges entre les différents acteurs de la mobilité

- Renforcer les programmes d'appui à l'intégration régionale et à la libre circulation intra-africaine, en mettant notamment en avant le rôle des communautés économiques régionales pour la promotion et la mise en œuvre et le suivi des politiques dans le domaine de la mobilité régionale ;
- Améliorer la mobilité professionnelle régionale, notamment pour certaines catégories de personnes (telles que chercheurs, hommes d'affaire, commerçants, artistes et sportifs), en tenant compte de la situation des marchés nationaux du travail;



- Faire progresser la mobilité régionale en impliquant davantage le secteur privé, vu le rôle qu'il peut jouer dans ce domaine, y compris à travers la promotion de la mobilité au sein des entreprises multinationales;
- Encourager des contacts réguliers, y inclus à travers leur mise en réseau, et la consultation entre partenaires sociaux des pays d'origine et de destination, et entre partenaires sociaux et autorités, notamment dans la mise en œuvre et l'évaluation des priorités en matière de politiques migratoires;
- Renforcer les capacités institutionnelles de gestion de l'offre et de la demande d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que les liens entre les institutions en charge des questions migratoires et politiques d'emploi et de gestion des ressources humaines ;
- Encourager, dans les pays de destination, la mise à disposition d'opportunités d'emploi et d'études sur la base de la situation du marché du travail, notamment par la mise en place de dispositifs de migration circulaire.

## 2. Intégrer la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi

- Développer des outils de connaissance et d'information relatifs au marché du travail et aux relations migration-emploi, en vue également d'adapter plus efficacement l'offre à la demande d'emploi, ainsi que de renforcer les politiques d'intégration des travailleurs ressortissants de pays tiers dans le marché du travail ;
- Renforcer les capacités institutionnelles dans la mise en place de dispositifs d'intermédiation et de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi aux niveaux national, régional et international;
- Encourager l'établissement de systèmes partagés de reconnaissance des compétences et qualifications acquises et développer des programmes et des formations conjoints entre les pays d'origine et de destination reflétant les besoins nationaux et étrangers du marché du travail ;
- Soutenir les projets des émigrés qui aspirent au retour et définir les modalités de leur réinsertion professionnelle dans les pays d'origine à travers des politiques d'appui, avec l'aide de la diaspora.

### 3. Garantir aux migrants le respect de leurs droits

- Assurer que les migrants en situation légale, dans le pays de destination, seront traités en conformité avec la réglementation nationale, régionale ou internationale relative aux conditions de travail, à l'accès à la sécurité sociale et au regroupement familial, à la liberté de circulation et d'établissement. La portabilité des droits sociaux des migrants en situation légale devrait également être traitée conformément aux conventions internationales, bilatérales, et aux législations nationales applicables dans ce domaine;
- Renforcer les politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination, en développant les échanges de bonnes pratiques, d'informations et de données, ainsi que des campagnes



d'information en Afrique et en Europe sur ces questions, y compris sur la contribution positive des migrants au pays de destination et à sa société ;

- Promouvoir la lutte contre les discriminations et stigmatisations liées notamment à la diffusion des maladies contagieuses à grande échelle ;
- Renforcer la coopération entre Etats, agences et institutions compétentes, de l'Union européenne et des pays du Maghreb, de l'Afrique de l'ouest et centrale, afin de promouvoir l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale dans le respect des législations nationales.

# 4. Sécuriser, promouvoir et faciliter la gestion de l'état civil et la délivrance des documents d'identité et de voyage

- Mettre en œuvre des stratégies de communication soulignant l'importance de l'enregistrement à l'état civil comme un élément de progrès et de stabilité économique et sociale et organiser des campagnes d'enregistrement gratuit à l'état civil;
- Renforcer les cadres juridiques et pratiques d'accès à la citoyenneté et à l'état civil, en particulier afin de réduire les risques d'apatridie ;
- Développer un plan d'action basé sur une évaluation complète, pour la mise en place des systèmes nationaux d'enregistrement et des registres d'état civil centralisés et informatisés comme source unique d'émission de documents d'identité et de voyage sécurisés, conformément aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, garantissant l'identification fiable et les déplacements des individus ainsi que l'accès à leurs droits;
- Promouvoir le recours à un identifiant national unique et l'utilisation des nouvelles technologies, comme les identifiants biométriques, afin de garantir l'authenticité des documents et faciliter la gestion et la pérennité des registres d'état civil ;
- Soutenir l'échange d'informations en matière d'état civil dans le respect de la protection des données et de la vie privée, et renforcer les capacités des institutions en charge de l'état civil, notamment par le développement de guides et de modèles de formation des formateurs ;
- Etendre le réseau d'échange d'informations en matière de détection des faux documents entre les partenaires du Processus de Rabat ;
- Promouvoir, notamment à travers l'assistance technique, l'utilisation des nouvelles technologies et des systèmes d'information dans la gestion des documents requis pour l'admission et le séjour des migrants.

## II. AMÉLIORER LA GESTION DES FRONTIÈRES ET LUTTER CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE

La gestion des frontières, qui constituait déjà un thème prioritaire de la troisième phase du Processus de Rabat, et la lutte contre la migration irrégulière sont des domaines d'action hautement prioritaires pour tous les partenaires du dialogue, qu'ils soient des pays d'origine, de transit ou de destination. Le



Processus de Rabat a permis de nouer un dialogue étroit sur ces questions. Ce cadre peut apporter une valeur ajoutée pour renforcer la coopération politique et opérationnelle, particulièrement sur quatre domaines:

# 1. Appuyer les pays d'origine, de transit, et de destination en Afrique en matière de prévention et de gestion de l'immigration irrégulière

- Adopter une stratégie de sensibilisation et de communication publique sur les risques et les coûts de la migration irrégulière ;
- Assurer le respect des droits de l'homme aux frontières, notamment en garantissant le droit à la demande de protection internationale ;
- Adopter des mesures administratives et réglementaires visant à une plus grande efficacité dans le traitement des migrations irrégulières ;
- Prévoir des formations de tous les agents concernés sur les aspects liés à la gestion de la migration irrégulière, dans le respect des droits de l'homme en intégrant les spécificités liées aux personnes vulnérables et aux flux migratoires mixtes ;
- Prévoir des formations en matière d'analyse de risque pour évaluer les tendances de la migration et leurs conséquences, notamment en termes de sécurité.

## 2. Renforcer la coopération opérationnelle en matière de gestion des frontières et de réadmission

- Développer des stratégies nationales et régionales dans la perspective d'une gestion intégrée des frontières;
- Développer des partenariats solides à travers des accords de coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, y compris au niveau intra-africain, notamment en matière de retour, et renforcer la coopération opérationnelle entre les Etats partenaires dans le domaine de la réadmission, notamment dans le cadre de l'article 13 de l'Accord de Cotonou ACP-UE;
- Renforcer la coopération opérationnelle entre les Etats voisins, y inclus à travers le renforcement des capacités de leurs administrations, avec l'objectif de rendre les frontières sûres et sécurisées ainsi qu'améliorer l'échange d'informations dans le domaine de la gestion des frontières, au niveau des frontières aériennes, terrestres et maritimes, notamment par le biais d'un réseau opérationnel de points de contact entre les autorités aux frontières. Dans ce cadre, il est important d'encourager la création de patrouilles conjointes et de postes conjoints, en tenant compte également de la nécessité d'une implication appropriée des communautés transfrontalières ;
- Mettre en place davantage de programmes bilatéraux de formation du personnel aux frontières et de formation de formateurs ;
- Développer, dans le respect des droits de l'homme, la coopération dans les domaines de la réadmission, l'identification des migrants irréguliers et la délivrance des documents de voyage, y compris la coopération en matière de renforcement des capacités des partenaires du Processus;



- Renforcer la coopération technique et opérationnelle dans les domaines des nouvelles technologies et des systèmes d'information associés à la gestion intégrée et au contrôle des frontières.

### 3. Lutter contre les réseaux criminels, la traite des personnes et le trafic des migrants

- Développer des actions en matière de perception publique de la traite des personnes et de trafic des migrants, et mener des campagnes ciblées sur la lutte et la prévention de ces phénomènes. Dans ce cadre, la question de l'exploitation des migrants en situation irrégulière et la protection des groupes vulnérables devrait également être abordée;
- Elaborer des stratégies concrètes pour lutter contre la traite des personnes et le trafic des migrants aux niveaux national, régional et interrégional, en développant le partage de bonnes pratiques, en renforçant la coordination, pour une meilleure protection des personnes concernées et en prenant en compte le droit international, notamment le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ;
- Mettre en place des solutions opérationnelles, à l'image de la création de services spécialisés dans le contrôle des crimes transfrontaliers ;
- Former le personnel en charge de la détection et la poursuite des réseaux criminels ;
- Promouvoir la protection des victimes aux niveaux national et régional en soutenant le développement de législations et réglementations leur offrant des garanties et en formant des professionnels à l'accueil, à l'instruction des dossiers et à la protection.

### 4. Faciliter le retour volontaire et la réinsertion

- Développer au niveau régional un cadre solide et compréhensif pour les retours durables.
- Adopter des mesures d'accompagnement au retour et à la réinsertion, adaptées et ciblées sur les besoins des personnes retournées ;
- Renforcer les capacités des administrations des pays de retour, en particulier en ce qui concerne l'accueil, la réinsertion et la formation des personnes concernées ;
- Echanger des bonnes pratiques dans les fora internationaux et mettre en œuvre des campagnes d'information en matière de retour volontaire et réinsertion;
- Développer des réseaux nationaux de points de contact pour le soutien au retour et à la réinsertion;
- Développer des actions et échanges de bonnes pratiques en matière de préparation au départ et au retour.



## III. RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT

Le renforcement des synergies entre migration et développement, qui constitue l'essence du Processus de Rabat, est une priorité de premier ordre. Ce thème continue de poser de nombreux défis en ce qui concerne les axes traditionnels d'intervention en la matière, à savoir la maximisation de la contribution des diasporas au développement de leurs pays d'origine et de leurs pays de destination, la facilitation des transferts de fonds des migrants, la facilitation de la circulation des compétences entre le pays d'origine et le pays de destination et vice versa, le traitement de la question de la fuite des cerveaux et l'encouragement de la pratique de la migration circulaire. Dans ce cadre, d'autres questions, telles que l'importance des mouvements sud-sud, l'impact de la mobilité ainsi que l'urbanisation croissante pourraient également être prises en compte.

Le Programme de Rome se concentre sur les deux aspects suivants :

# 1. Promouvoir le potentiel positif de la migration et de la diaspora tant pour les pays d'origine que de destination

- Améliorer la connaissance du potentiel de la diaspora pour le développement, particulièrement dans le contexte sud-sud. Dans ce cadre, développer une stratégie régionale visant à encourager l'implication de la diaspora dans le développement local et à évaluer l'impact des initiatives auxquelles elle a participé ou contribué;
- Favoriser l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles, l'investissement dans la collecte et l'utilisation de données sur les migrations, l'échange des bonnes pratiques en matière de collecte des données sur la diaspora et le partage d'informations sur le potentiel de la diaspora ;
- Renforcer les capacités et l'esprit d'entreprise de la diaspora, en favorisant notamment son éducation financière à l'investissement dans les secteurs productifs et le recours à des incitatifs à cet effet, et accompagner les pays de destination du sud dans la mise en place de fonds de garanties pour les investissements des migrants ;
- Favoriser les synergies entre les actions du secteur privé et les politiques publiques de développement, par l'implication, entre autre, de la diaspora ;
- Promouvoir la contribution que la diaspora peut apporter à l'intégration des migrants dans les sociétés des pays de destination, en renforçant sa capacité dans ce domaine ;
- Faciliter les consultations des migrants afin de valoriser leur contribution et leur participation à la vie sociale, en promouvant également l'accès des migrants aux réseaux sociaux ;
- Canaliser, simplifier et valoriser les transferts de fonds des migrants, tout en tenant compte de la dimension de genre, avec par exemple la mise en œuvre de programmes d'éducation financière, et en agissant sur la réduction des coûts et de la durée des transferts de fonds, y compris à travers des partenariats entre services nationaux compétents dont, le cas échéant, les structures en charge du service postal;



- Encourager les initiatives visant l'intégration de la migration dans les politiques publiques de développement aux niveaux régional, national et local, en valorisant le rôle de la diaspora, de la société civile et des collectivités territoriales.
  - 2. Agir sur les liens entre la migration et les principaux défis en matière de développement, en particulier les conséquences des dégradations environnementales, l'instabilité politique, et l'insécurité alimentaire et la pauvreté
- Développer la coopération, notamment interuniversitaire, tant sur le plan nord-sud que sud-sud en matière de recherche et d'analyse sur les causes profondes de la migration afin d'élaborer des stratégies et des politiques adaptées;
- Tenir compte des conséquences des dégradations environnementales, de la pauvreté, de l'instabilité politique, et de l'insécurité alimentaire dans les stratégies nationales de gestion de la migration ;
- Evaluer le potentiel des mécanismes et cadres existants, y inclus les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté et les plans nationaux d'adaptation, pour trouver des réponses adéquates aux migrations pouvant être induites par les défis globaux tels que les conséquences des dégradations environnementales;
- Etudier, y inclus au niveau régional, les possibles réponses politiques et opérationnelles, à apporter à ces défis et aux différents types de scénarios de mouvements de population qu'ils peuvent engendrer.

## IV. PROMOUVOIR LA PROTECTION INTERNATIONALE

Le respect de l'accès à la protection internationale et le principe de non-refoulement des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui étaient déjà inscrits dans la Stratégie de Dakar comme un sous-objectif de l'Objectif 5 sur le renforcement de la protection des groupes vulnérables, constituent également un objectif prioritaire du Programme de Rome. Ce dernier élève cette thématique au rang de quatrième pilier du Processus de Rabat pour refléter l'actualité et l'importance des questions soulevées par les mouvements de personnes nécessitant une protection internationale dans la région du Processus de Rabat. Deux aspects sont particulièrement valorisés :

# 1. Renforcer les cadres législatifs, politiques et opérationnels nationaux et régionaux en matière de protection internationale

- Promouvoir la ratification des instruments internationaux pertinents et mettre en place les législations, les réglementations ainsi que les structures nécessaires afin de donner effet à ces instruments et à leurs principes et assurer leur mise en œuvre au plan national ;
- Développer la politique d'intégration des personnes bénéficiant d'une protection internationale dans le pays d'accueil;



- Œuvrer pour une meilleure protection des droits des mineurs non accompagnés en veillant à la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant à travers une action coordonnée dans tous les domaines, notamment de la sensibilisation, de la prévention ainsi que de leur protection et de leur retour et réinsertion assistés;
- Adopter un plan d'action régional pour définir les modalités d'une réaction efficace, notamment en cas d'afflux massif de réfugiés et de personnes pouvant bénéficier de la protection internationale, pour garantir des solutions durables sur une base volontaire ;
- Renforcer la coopération entre les Etats en matière d'analyse et de gestion des systèmes d'asile et de protection internationale ;
- Promouvoir des formations et des campagnes d'information et de sensibilisation sur les politiques d'asile et de protection internationale.

# 2. Développer les capacités en matière d'accueil, de détermination du statut, de gestion des mouvements secondaires et de mise en œuvre de solutions durables

- Offrir une assistance matérielle et technique, y inclus en termes de formation, pour soutenir les structures sociales et économiques, et les services publics des communautés d'accueil lors d'un afflux massif de personnes bénéficiant de la protection internationale ;
- Mettre en place des espaces d'accueil, d'écoute et d'orientation et développer des programmes de formation du personnel en charge de la détermination du statut des personnes demandant la protection internationale ;
- Promouvoir les mesures en matière de protection régionale et de développement, notamment à travers des outils tels que les Programmes Régionaux de Développement et de Protection ;
- Renforcer les capacités des institutions nationales chargées des personnes bénéficiant d'une protection internationale, et les aider à se doter des moyens adéquats en ressources humaines convenablement formées et en ressources logistiques et techniques leur permettant de faire face à tous les besoins des personnes concernées ;
- Renforcer les capacités de prise en charge sur place des personnes bénéficiant de la protection internationale, en proposant des programmes de formation et d'accompagnement, des conseils et des orientations générales aux organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
- Analyser et soutenir la contribution des réfugiés, en particulier lors de situations de déplacements prolongés, à l'économie nationale et locale du pays d'accueil;
- Intensifier la coopération entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux pour mieux prévenir et gérer les mouvements de population en situation de crise et faciliter les solutions durables sur le long terme (retour volontaire et réinsertion dans le pays d'origine, intégration locale dans les pays d'accueil ou réinstallation dans des pays tiers).

#### **SECTION 2. MISE EN ŒUVRE**

Depuis son lancement en 2006, le Processus de Rabat s'est développé et représente désormais un cadre de concertation et d'action tangible. Le Programme de Rome poursuit les efforts engagés et améliore la gouvernance et la mise en œuvre du dialogue pour lui donner un nouvel élan et approfondir l'opérationnalisation amorcée dans la troisième phase.

Cette amélioration se traduit par un renforcement du mode de gouvernance du dialogue, par la mise en place de nouveaux cadres d'action et par un accroissement des activités concrètes.

### I. ACTEURS

Le Processus de Rabat est un processus intergouvernemental qui repose sur une approche consensuelle et flexible qui a fait son succès. Ce mode de fonctionnement est notamment celui de l'organe directeur du dialogue, le Comité de Pilotage, dont le Programme de Rome réaffirme l'importance, tant sur le plan des orientations stratégiques, que sur celui de la mise en œuvre d'actions et activités concrètes.

En outre, il y a lieu de continuer à soutenir une contribution efficace des institutions et agences africaines et européennes concernées, des gouvernements locaux, du secteur privé, de la société civile, y compris les associations de la diaspora, ainsi que du monde académique et des médias dans le Processus de Rabat, en vue de leur donner un rôle plus important dans la mise en œuvre de projets dans le domaine migratoire.

#### II. ASPECTS TRANSVERSAUX

Dans l'ensemble, l'action du Processus de Rabat mérite d'être davantage structurée afin d'en mesurer plus aisément l'impact, améliorer sa visibilité et mieux définir son orientation générale, se traduisant par:

### 1. La définition d'objectifs et leur évaluation

La quatrième phase du Processus de Rabat célèbrera les dix ans du lancement du dialogue, ce qui est une bonne opportunité pour fixer des objectifs permettant l'évaluation des résultats des activités menées depuis la première phase du Processus.

### 2. Un plus grand rayonnement du Processus de Rabat

Dans la perspective d'une meilleure visibilité des activités du Processus, il est nécessaire de poursuivre un travail d'information et de diffusion des résultats obtenus et de valoriser les avancées du Processus, tant dans le domaine politique qu'opérationnel.



## 3. L'accent mis sur l'échange de bonnes pratiques, notamment au niveau sud-sud

L'échange de bonnes pratiques constituait un axe d'intervention spécifique du Projet de Soutien à la troisième phase du Processus de Rabat. La quatrième phase du Processus de Rabat élève la dimension sud-sud en thème transversal du dialogue. Dès lors, une attention particulière est portée à ce niveau dans le cadre des efforts de renforcement de l'échange de bonnes pratiques.

Dans ce contexte, il y a lieu de souligner l'importance des initiatives à caractère régional, telles que l'alliance africaine sur la migration et le développement.

#### III. ACTIVITES

Le Processus de Rabat représente le principal cadre de dialogue régional entre les pays d'origine, de transit et de destination de la migration de l'Afrique de l'ouest, centrale et du nord. Tous les partenaires s'engagent à maintenir le dynamisme politique du dialogue, veillant à la cohérence des politiques intergouvernementales.

Le Processus de Rabat doit rester un processus de dialogue tourné vers l'action. A ce titre, il inspire les initiatives mises en œuvre sur le plan bilatéral, sous-régional et régional par tous les acteurs impliqués, y compris les Etats européens et africains membres du Processus de Rabat et les organisations régionales pertinentes. Tous les partenaires se mobilisent pour mettre en œuvre le Programme de Rome sur une base volontaire, en fonction des particularités de leur situation migratoire et des priorités qui en découlent.

En particulier, tous les partenaires s'engagent également à refléter les priorités du Processus de Rabat dans leurs stratégies nationales en matière de migration et développement et au sein d'autres cadres de dialogue multilatéral existants. Ils s'engagent à rechercher les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions en cours, et celles qui découlent des priorités définies dans le Programme de Rome.

#### IV. LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES POUR LE FUTUR

La Déclaration de Rome met l'accent sur deux axes thématiques prioritaires afin de focaliser les efforts sur, d'une part, le renforcement du lien entre migration et développement, en mettant l'accent notamment sur l'identification des causes profondes de la migration et le rôle de la diaspora, et, d'autre part, la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et les crimes qui y sont liés, avec une attention particulière portée à la gestion des frontières et aux politiques de retour, y inclus volontaire, ainsi que la réadmission, dans le plein respect des droits de l'homme.



Le développement d'initiatives et la création de partenariats sur ces deux thématiques sont essentiels et particulièrement encouragés. Pour soutenir ces actions et poursuivre l'opérationnalisation du dialogue, les conclusions des trois réunions thématiques de la troisième phase du Processus de Rabat¹ et des deux groupes thématiques de la Réunion des fonctionnaires de haut niveau de Rabat des 26-27 juin 2014² ont dégagé des pistes d'intervention concrètes.

Le Comité de Pilotage assurera un suivi continu de la mise en œuvre d'initiatives sur ces deux axes thématiques. A cette fin, il sollicitera l'engagement de tous les partenaires, créera les synergies nécessaires entre les diverses initiatives en cours et futures et assurera la cohérence avec les autres cadres pertinents de dialogue.

A cet égard, les partenaires du Processus de Rabat sont invités à prendre et à mettre en oeuvre des initiatives concrètes, notamment dans le cadre desdits axes thématiques, auxquels une priorité en termes de soutien financier sera accordée, en fonction de leur cohérence avec les objectifs de la Declaration et du Programme de Rome. A cet effet, il est important d'identifier des ressources financières appropriées. Le Comité de Pilotage se réunira dans le courant du premier semestre de l'année 2015 afin d'examiner les initiatives concrètes en question, les financements disponibles ainsi que le suivi et l'évaluation des recommandations des diverses réunions du Processus de Rabat.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ces réunions ont porté sur l'utilisation des données pour soutenir la prise de décision politique (Dakar, 11-12 septembre 2013), la gestion des frontières (Madrid, 5-6 novembre 2013) et les migrants en temps de crise (Paris, 24-25 avril 2014).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les deux groupes de travail visaient spécifiquement le renforcement des synergies entre migration et développement et l'amélioration de la gestion des frontières et de la lutte contre la migration irrégulière.